



# COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

## EXTRAIT

du procès-verbal 15 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 10 octobre 2019

**Présidence :** Monsieur Florian Dutoit  
30 conseillères et conseillers présents avec le Président.

### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 30/2016-2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2020 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à main levée par **25 oui, 0 non et 4 abstentions, tel qu'amendé.**

### DECIDE

- d'accepter l'arrêté d'imposition 2020, **tel qu'amendé.**

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2019.

Le Président  
Florian Dutoit

Au nom du Conseil général



La Secrétaire  
Valérie Teissl

**Amendement :**

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers  
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **69%**
2. Impôt sur le bénéfice et impôts sur le capital des personnes morales  
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **69%**
3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise  
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **69%**

L'amendement a accepté à bulletin secret par 23 oui, 4 non, 1 blanc et 2 nuls.